

## ***Procès-verbal***

### ***Réunion du conseil d'administration du 22 décembre 2003***

*Province de Québec  
Chambre de commerce  
de la Haute-Matawinie*

*À une assemblée du conseil d'administration de la Chambre de commerce, tenue au 439 rue Brassard, 19h00, Saint-Michel-des-Saints.*

*A laquelle étaient présents:*

*Robert Racine, Johanne Gravel, Gilbert Charette, Michel Newashish, Anny Malo, Murielle Richard, Danielle St-Georges, Michel Trudeau (par conférence téléphonique) et Mélissa Charette, directrice générale.*

*Absents:*

*Gilles Coutu, Marcel Auger, Christian Monti, Jean-Marc Flamand, Bernard DeValicourt, Sylvain Fournier*

*131-2003      Proposé par Anny Malo, secondé par Gilbert Charette et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour présenté.*

*ADOPTÉE*

*132-2003      Il est proposé par Robert Racine, secondé par Johanne Gravel et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 11 novembre 2003.*

*ADOPTÉE*

*133-2003      Il est proposé par Anny Malo, secondé par Robert Racine et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer du 11 novembre au 19 décembre 2003, les feuilles de dépenses de la directrice générale ainsi que l'état des résultats du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2003.*

*ADOPTÉE*

*CONSIDÉRANT QUE      la Chambre de commerce est gestionnaire du bureau d'accueil touristique de Saint-Michel-des-Saints ;*

*CONSIDÉRANT QUE      le bureau d'accueil touristique de Saint-Michel-des-Saints se doit d'être relocalisé, et prêt à opérer dès la fin mai 2004, selon les normes de Tourisme*

Québec ;

*CONSIDÉRANT QU' une entente écrite a été signée entre les deux parties, le 26 novembre 2003, afin que la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie ait l'exclusivité sur cette propriété jusqu'au 31 décembre 2003, et ce au montant de 60 000\$ ;*

*CONSIDÉRANT QUE dans cette même entente, la date d'acquisition de la bâtisse par la Chambre de commerce était approximativement le 15 mars 2004 ;*

134-2003

*Il est résolu par Michel Newashish secondé par Anny Malo et résolu à l'unanimité :*

- d'acquérir la propriété de M. Paul Laforest, sise au 521 Brassard à Saint-Michel-des-Saints, afin de relocaliser le Bureau d'accueil touristique de Saint-Michel-des-Saints ainsi que les bureaux de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie*
- de proposer à M. et Mme Laforest de devancer la date d'acquisition de la propriété au 15 février 2004 ou plus tôt, et d'informer la Chambre de commerce en début 2004 à savoir si cette date d'acquisition est possible.*

#### *ADOPTÉE*

*CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie a entrepris des démarches afin de trouver des moyens de financement pour son futur bureau d'accueil touristiques*

*CONSIDÉRANT QUE la S.A.D.C. Matawinie nous a proposé de présenter un projet à Développement économique Canada dans le cadre du "Programme d'initiative d'adaptation économique pour le secteur du bois d'œuvre résineux"*

135-2003

*Il est proposé par Michel Newashish secondé par Anny Malo et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Mme Mélissa Charette, à présenter un projet pour le bureau d'accueil touristique de Saint-Michel-des-Saints et à signer les documents relatifs au projet "Programme d'initiative adaptation économique pour le secteur du bois d'œuvre résineux" afin de bénéficier d'une contribution financière de Développement économique Canada pouvant atteindre 33 000\$ pour aménager le Bureau d'accueil touristique de Saint-Michel-des-Saints.*

#### *ADOPTÉE*

-----  
*En ce qui concerner le futur BAT, les membres du conseil d'administration demande à ce qu'une recherche de subvention soit faite afin de rendre le service d'information disponible au minimum les fins de semaine de la période des fêtes afin d'épargner les commerçants des inconvénients que cela procure. Une suivi sera fait à ce sujet dans les prochains mois.*

-----  
*Madame Murielle Richard, maire de Saint-Zénon, nous informe que le conseil*

*municipal s'est consulté suite à la lettre reçue de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie demandant une augmentation de leur contribution annuelle. A compter de 2004, leur contribution annuelle s'élèvera à 4000\$ et qu'une réunion se tiendra à l'automne 2004 afin de connaître l'opinion des commerçants de Saint-Zénon sur une éventuelle contribution qui pourrait être basé sur l'évaluation municipale.*

-----  
*Les membres du conseil d'administration demande à ce qu'une proposition soit faite au Conseil de bande de Manawan afin de recevoir une contribution financière de leur part. Un suivi sera fait au prochain conseil d'administration de la Chambre de commerce.*

136-2003

*Il est proposé par Johanne Gravel secondé par Gilbert Charette et résolu à l'unanimité d'augmenter les tarifs de la Revue de 3%, du bottin téléphonique de 5% et des napperons de 2%, afin de s'ajuster aux augmentations de tarifs de chacun de ces fournisseurs.*

#### **ADOPTÉE**

*CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie a fait parvenir à tous ses membres un envoi postal contenant plusieurs avantages corporatifs dont peuvent bénéficier ces deniers ;*

*CONSIDÉRANT QUE la Fédération des Chambres de commerce du Québec négocie ces taux et qu'elle les achemine à toutes les Chambres de commerce afin qu'elles fassent connaître ces promotions à ses membres ;*

*CONSIDÉRANT QUE dans cet envoi, la Banque TD offrait des réductions de coûts opérationnels grâce à ses taux préférentiels sur les transactions par carte VISA et par carte de débit ;*

*CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire de la Haute-Matawinie, membre en règle de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie depuis plusieurs années, nous a fait parvenir une lettre de mécontentement suite à la réception de notre envoi postal.*

137-2003

*Il est proposé par Murielle Richard secondé par Robert Racine et résolu à l'unanimité :*

- de reconnaître que la Caisse populaire de la Haute-Matawinie contribue de plusieurs façons aux projets de développement de la Chambre de commerce*
- d'assumer l'entière responsabilité quant à la distribution de ces avantages puisque ceci fait parti des mandats que doivent remplir toutes les Chambres de commerce.*
- de comprendre que le fait que notre Chambre de commerce soit loin des grands centres urbains joue un certain rôle au niveau de l'impact de cette publicité comparativement aux autres Chambres de commerce qui ne sont pas majoritaires dans cette situation.*
- d'envoyer une lettre à la Caisse populaire de la Haute-Matawinie résumant les propos de la présente résolution.*

ADOPTÉE

-----  
*Les membres du conseil d'administration reçoivent un document relié à un projet que la Chambre de commerce a reçu dernièrement qui consiste à mettre sur pied un Club de voile au Lac Taureau. Une discussion est prévue à ce sujet lors du prochain conseil d'administration de la Chambre de commerce, entre temps les membres du conseil prendront connaissance de ce document.*

-----  
*La directrice de la Chambre de commerce informe les membres du conseil d'administration qu'une subvention de 1250\$, équivalant à 120 heures de travail au Centre d'accès communautaire Internet (C.A.C.I.) de Saint-Michel-des-Saints sera versée par la S.A.D.C. Matawinie afin de pouvoir continuer l'amélioration et les mises à jour de notre site web.*

138-2003 *Il est proposé par Michel Newashish secondé par Anny Malo et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale ainsi que le président à signer les documents nécessaires lors de l'emprunt pour l'achat de la bâtisse sise au 521 Brassard afin de relocaliser les bureaux de la Chambre de commerce ainsi que le Bureau d'accueil touristique selon les normes de Tourisme Québec.*

ADOPTÉE

139-2003 *Il est proposé par Robert Racine secondé par Johanne Gravel et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Mme Mélissa Charette à signer tous les documents (notaire, architecte, arpenteur et contracteurs) reliés au projet du Bureau d'accueil touristique de Saint-Michel-des-Saints afin de voir se réaliser ce projet.*

ADOPTÉE

140-2003 *Il est proposé par Danielle Saint-Georges secondé par Gilbert Charette et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Mme Mélissa Charette à déposer et signer les documents nécessaires lors du dépôt de la demande d'agrément et d'attestation d'affichage à Tourisme Lanaudière, dans le cadre de la relocation du bureau d'accueil touristique de Saint-Michel-des-Saints.*

ADOPTÉE

141-2003 *Il est résolu par Gilbert Charette, secondé par Murielle Richard et résolu à l'unanimité d'accepter la levée de l'assemblée.*

ADOPTÉE

Mélissa Charette

Michel Trudeau

*Directrice générale*

*Président*